

Séance du 06 juillet 2016 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de **M. KARMANN Jean**, maire.

Présents :

Mmes WAGNER Julie, TABACZINSKI Elisabeth, MALLICK Marie-Jeanne, CASAGRANDE Laurence, ANTONY Isabelle, BOURIGAULT Joëlle.

MM. KARMANN Jean, EBERHART Jean-Luc, HENTZ Bernard, ROUCHON Michel, BOUTET Pascal, FEYER Joseph.

Absents excusés: Mme SPOHR Christine, MULLER Barbara, FERNANDEZ Marie-Jeanne, HAUER Claude, DORA Laszlo, MARTINEZ Michaël, SCHUSTER Eric.

3.1 Création de postes d'animateur à durée déterminée

Dans le cadre du projet de camp adolescents prévu du 10 juillet au 16 juillet 2016, l'emploi de trois animateurs est nécessaire pour assurer l'encadrement des 35 adolescents.

M. le Maire propose les candidatures retenues par l'animateur communal, à savoir :

- CARRUBBA Quentin, domicilié à 57890 PORCELETTE, 20 avenue Jean-Pierre Couturier
- PECYNA Andréa domiciliée à 57520 ROUHLING, 4, impasse Paul Verlaine
- POSSOVRE Marie-Laure domiciliée à 57150 CREUTZWALD, 121, rue de la Croix.

En référence à la délibération du 30 juin 2015 portant la rémunération brute journalière d'un animateur à 28€ par jour, considérant les crédits prévus au chapitre 012 du budget de l'animation, M. le Maire propose de confier ces postes d'animateur aux candidats ci-dessus susnommés pour la période définie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les candidatures susmentionnées pour la période du 10 au 16 juillet 2016.

4.1- Lotissement Sarreguemines II - 1^{ère} tranche : acquisition de la parcelle d'assise

L'aménagement de la 1^{ère} tranche du lotissement Sarreguemines II nécessite pour le lotisseur l'acquisition de la parcelle n° **192/7 section 5** d'une surface de **106.07ares**.

M. le Maire demande, pour fixer le prix de la cession de ce terrain du domaine privé communal situé en zone AU, de faire référence à l'acquisition par la commune d'une parcelle située également en zone AU (délibération du 16 septembre 2015). Le vendeur était M. Francis PHILIPPE.

Compte-tenu de la surface de la parcelle à céder à la commune de Rouhling - Lotisseur, il est proposé que le prix de la cession soit de **74 600€**.

Cette somme constitue une recette pour le budget général de la commune (article 024) et une dépense pour le budget annexe, lotissement rue de Sarreguemines à l'article 605

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la cession de la parcelle susmentionnée nécessaire à la réalisation du projet de lotissement Sarreguemines II 1^{ère} tranche.
- D'approuver les opérations budgétaires à réaliser entre le budget de la Commune et le budget annexe du lotissement rue de Sarreguemines.

4.2 - Lotissement rue de Sarreguemines 2 : permis d'aménager de la 1^{ère} tranche

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 27 avril 2016 qui autorisait le maire à déposer auprès du service instructeur le dossier de demande de permis d'aménager au titre de la 1^{ère} tranche du lotissement rue de Sarreguemines 2.

Il a notamment été décidé de réaliser les travaux de viabilisation dans un délai de 24 mois et d'engager la commune à garantir le bon achèvement des travaux.

En conséquence et en vertu de l'article R 315-33 du code de l'urbanisme, la commune - lotisseur est autorisée à vendre les lots avant exécution de tout ou partie des travaux engagés.

Par ailleurs, M. le Maire propose d'arrêter le nombre maximum de lots et la surface de plancher maximum constructible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que le nombre maximum de lots sera de 20 et que la surface maximum construite sera de 3000 m² ;
- Que M. Thierry GINGEMBRE, géomètre expert, est désigné pour constituer le dossier d'arrêté de lotir, conformément à l'offre de prix présentée au conseil municipal le 14 octobre 2015.

5.1- Acquisition de panneaux de signalisation

Sur avis de la commission de voirie du 28 juin 2016, Monsieur le Maire propose l'acquisition des panneaux de signalisation nécessaires pour la mise en conformité de la signalisation dans la commune, à savoir :

- La signalétique de la maison de retraite avec une nouvelle appellation : EHPAD "Les Alisiers",
- 6 panneaux Type J5 REFLEX pour signaler le nez d'îlots ou l'origine d'un terre-plein dans la commune,
- Un panneau "Arrêt et Stationnement" et "Accès Pompiers" devant les écoles.

La meilleure proposition de prix est faite par la Sté JEFFRA arrêtée à 922.80€ TTC.

Les crédits seront prévus au BP 2016 article 2158 du programme 146.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'acquisition des panneaux de signalisation à poser sur le réseau de la voirie communale.
- D'autoriser M. le Maire à passer commande à la société JEFFRA et à régler la facture de 922.80€ sur les crédits prévus au budget de la Commune.

5.2- Acquisition de luminaires

Sur avis de la commission de cadre de vie réunie le 28 juin 2016, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux, l'achat de luminaires à poser dans diverses rues pour en assurer l'éclairage et la sécurité.

La commande sera passée à la Sté DECOLUM pour un montant de 1 927.95€ TTC.

Les crédits seront prévus au BP 2016 article 2158 du programme 146

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à passer commande à la société DECOLUM et à régler la facture de 2 046.00€ TTC sur les crédits prévus au budget de la Commune.

5.3- Echanges de terrains avec M. et Mme MULLER Raymond

M. et Mme MULLER Raymond, domiciliés à Rouhling, 3, rue du Cimetière ont donné à la commune leur accord pour l'échange de terrains suivant :

M. et Mme MULLER Raymond s'engagent à céder à la Commune de ROUHLING la parcelle suivante :

Ban de ROUHLING

Section	N°	Lieu-dit	Cont. / are	Prix / a	Prix
03	242	Hasengarten	5.52	30.00€	165.60€

En échange, la Commune cède à M. et Mme MULLER Raymond la parcelle ci-dessous :

Ban de ROUHLING

Section	N°	Lieu-dit	Cont.	Prix / a	Prix
02	112	Bruehl	4.47	30.00€	134.10€

Soit une soulte de **31.50€** à charge de la Commune, en faveur de M. et Mme MULLER Raymond

L'échange sera formalisé par un acte administratif établi par la commune de ROUHLING.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide,

- D'approuver l'échange de terrains à intervenir entre la Commune de Rouhling et M. et Mme MULLER Raymond suivant le détail approuvé par les deux parties, précisant que :
 - M. et Mme MULLER Raymond vendent à la Commune un terrain d'une valeur totale de 165.60€,
 - La Commune vend à M. et Mme MULLER Raymond un terrain d'une valeur totale de 134.10€.
- D'autoriser M. le Maire et M. HENTZ Bernard, Adjoint au Maire à rédiger et à signer l'acte administratif de vente à intervenir.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et toute autre perception au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts (article 29-1 de la loi n° 91.662 du 13/07/1991).
- Les crédits sont prévus au budget primitif de 2016, article 2111 du programme 105 pour la dépense de 165.60€ et à l'article 024 pour la recette de 134.10€.

6.1- Lotissement Sarreguemines II- 1^{ère} tranche : Adjudication

Un appel à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancé afin d'attribuer les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement Sarreguemines II et de voirie définitive de la 10^{ème} tranche du lotissement "Les Eglantiers".

La commission d'appel d'offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis le 29 juin 2016 et après vérification par le maître d'œuvre (Logo B) a décidé de retenir, le 6 juillet, l'offre la mieux disante produite par l'entreprise COLAS.

Le coût total des travaux s'élève à 397 095€ HT soit 476 514€ TTC sachant que les dépenses et recettes du lotissement sont soumises à la déclaration mensuelle de TVA.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

- Entérine les propositions de la CAO.
- Autorise le maire à signer les marchés pour les travaux concernant la 1^{ère} tranche du lotissement Sarreguemines II et la voirie définitive du lotissement les Eglantiers avec l'entreprise COLAS et, toutes les pièces se rapportant au marché de travaux.

Les crédits sont prévus au budget du Lotissement rue de Sarreguemines à l'article 605.

6.2- Contrat d'assurance remis à niveau pour les activités communales liées à l'enfance: contrat MAIF

Le contrat d'assurance auprès de la MAIF a nécessité une remise à niveau.

Le coût de la cotisation annuelle d'assurance pour toutes les activités liées à l'enfance et proposées par le service d'animation communale, y compris les activités périscolaires et la cantine, s'élève à 330.20 euros TTC.

Cette charge est couverte par le budget d'animation (article 6161).

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

- Approuve le nouveau contrat à intervenir avec la MAIF.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat d'assurance pour les activités communales liées à l'enfance.
- Autorise M. le Maire à régler la cotisation à prévoir annuellement au budget d'animation.

6.3- A/ Revalorisation des tarifs pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Sur proposition de la commission des finances réunie le 30 juin 2016,

- Vu l'indice INSEE du coût de la consommation (référence avril),

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir les tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2015

- ▶ Pour les enfants domiciliés à Rouhling et/ou scolarisés à Rouhling,
- ▶ Pour les enfants de Nousseviller / Cadenbronn conformément à la Convention qui nous lie à cette commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'approuver la proposition de M. le Maire et de reconduire les tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2015.

6.3- B/ PÉRISCOLAIRE : Tarification

La commission des finances réunie le 30 juin 2016 propose de reconduire les tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- De maintenir les tarifs appliqués depuis le au 1^{er} septembre 2015 :

TARIFS PERISCOLAIRES 2016 - 2017

Ressortissants du Régime Général ou Local, France télécom, SNCF, EDF-GDF, MSM

2016/2017 Quotient Familial en euros	Accueil matin 7h25 à 7h55	(*)Repas + Accueil 11h30 à 13h30	
		3 - 5 ans	6 - 12 ans
T1 De 0 à 599	0,80€	4,40€	4,95€
T2 De 600 à 999	1,00€	4,80€	5,45€
T3 De 1000 et plus	1,30€	5,25€	5,95€

(*)Prix du repas : 3,83 € TTC pour les 3-5 ans, 4,38 € TTC pour les 6-12 ans.

2016/2017 Quotient Familial en euros	Activités périscolaires 15h15 à 16h30	Accueil du soir et aide aux devoirs 16h30 à 18h00
T2 De 600 à 999	2,55€	3,05€
T3 De 1000 et plus	2,80€	3,35€

6.4- Révision du loyer du golf

Les terrains communaux d'une superficie de **24ha 46a 68ca** constituent en partie le golf loués à la SARL "Golf de Sarreguemines" depuis le 1^{er} juillet 2002.

Mise en vente le 6 juin 2013 dans le cadre d'une liquidation judiciaire, le nouveau locataire des lieux est la société "SCI AUERT GOLF INVESTISSEMENT", le golf est, depuis le 17/12/2015, propriété de la CASC, en référence à l'acte notarié reçu par Maître PEFFERKORN.

Conformément au bail emphytéotique se rapportant à cette location, il est stipulé dans les modalités de révision du loyer que celui-ci est indexé sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre.

Celui-ci était de **125,19 en 2015 et de 125,26 en 2016** soit + 0.0559%.

La révision du loyer pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 porte ainsi le loyer 2015 de **1 445.49€ à 1 446.29€**.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le loyer 2016/2017 à 1 445.49€
- De confier à M. le Maire la charge de son recouvrement.

6.5- Attribution de subvention à l'EJEM

Sur avis de la commission des finances réunie le 30 juin 2016, M. le Maire propose l'attribution d'une subvention de 240 euros à l'association d'EJEM (Entente Jeunes Moselle EST). Chacune des 6 Communes concernées par cette association verse sa contribution de 240€ pour soutenir l'association à laquelle adhèrent les jeunes footballeurs de ces Communes.

Les crédits sont à prévoir au BP 2016 à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser à l'EJEM une subvention de 240€.

6.6- Lotissement Sarreguemines II - 1^{ère} tranche : prix de l'are de la parcelle viabilisée

M. le Maire récapitule les dépenses à engager pour viabiliser les 14 parcelles de cette tranche du lotissement Sarreguemines II.

Le total des dépenses s'élève à 633 830.40€ TTC.

Sachant que la surface cessible des 14 parcelles est de 80,64 ares le prix de revient de l'are est de 7 860€ TTC.

Le Conseil municipal en ayant délibéré :

- Approuve de fixer à 6 550€ HT soit 7 860€ TTC le prix de l'are des terrains à bâtir situés au lotissement Sarreguemines II – 1^{ère} tranche.

ANNEXE : lotissement Sarreguemines II - tranche 1

DÉPENSE HT		RECETTE
Maître d'œuvre	19 000.00€	Cession de 80,64 ares de parcelles viabilisées à 6 550€ HT soit 7 860€ TTC.
Travaux Colas	400 000.00€	
ERDF	14 500.00€	
Numéricâble	11 000.00€	
Veolia	3 000.00€	
Gingembre	12 500.00€	
Total	460 000.00€	
TTC	552 000.00€	
Achat des terrains	74 600.00€	
Frais administratifs et financiers	7 230.40€	
Total général	633 830.40€	633 830.40€

6.7- A/ Location de garages

M. le Maire soumet les demandes de location de garage aux Alizés déposées par

M. PISSONNIER Luc, domicilié 11, rue des Alizés à ROUHLING,

M. KLEIN Deny domicilié 10, rue du Général Guillaume à ALSTING,

M. TRONCHE Pierre, domicilié 34H avenue Pasteur à ROUHLING.

Le Conseil municipal en ayant délibéré :

- Approuve chacune des candidatures,
- Demande aux candidats les pièces règlementaires pour valider la location du contrat.
Qui acceptent toutes les conditions habituelles liées à la location d'un garage dont le dépôt de garantie, la caution solidaire, le règlement mensuel du loyer fixé ce jour à 32.89€.

6.7- B/ Fin de bail de location pour un garage : KROUR Déborah

M. le Maire propose de répondre favorablement à la demande de résiliation de bail émise par Madame Déborah KROUR avec effet au 1^{er} août 2016.

Le Conseil municipal en ayant délibéré :

- Approuve de fixer au 1^{er} août la fin du bail de location pour le garage occupé par Madame KROUR Déborah.
- Restitue à l'issue de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie de 31.20€ versé lors de la conclusion du bail le 15 octobre 2011.

7.1- A/ EAU : rapport du maire sur l'eau: service de distribution de l'eau potable :

En application de l'article 73 de la loi n° 95.101 du 2 février 1995 (dite loi "BARNIER"), Monsieur le Maire a présenté aux Conseillers Municipaux le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable concernant l'année 2015. Le remplacement d'un tronçon de la conduite d'alimentation du château d'eau venant de

Grosbliederstroff et le réseau d'eau créé en zone d'aménagement rue Verlaine sont les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7.1- B/ EAU : rapport du délégataire sur l'eau :

En application de la loi n° 95.122 du 8 février 1995, M. Raymond EBERHARD, cadre Territoriale du Centre Opérationnel de Forbach - ZI Carrefour de l'Europe BP 40110 57602 FORBACH

Représentant le délégataire de VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux, a exposé aux Conseillers Municipaux le rapport du service public de distribution d'eau potable concernant l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7.2- Eau et Assainissement : travaux divers

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise KLEIN Guy de DIEBLING pour le raccordement au réseau d'assainissement du N° 8A rue de la montagne (M. HAMMADOUCHE).

Ces travaux nécessitent, terrassement, la fourniture et pose d'un raccordement en tuyau de diamètre 200 et d'une boîte de branchement diamètre 400 avec couvercle en béton.

Le devis pour l'ensemble des travaux s'élève à 1 587€ HT, soit 1 904€ TTC.

L'offre de l'entreprise EUROVIA est de 2 590€ HT soit 3 108€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement.
- De retenir l'offre de l'entreprise KLEIN Guy.
- D'autoriser M. le Maire à régler la facture à intervenir sur les crédits prévus au Budget d'assainissement à l'article 2158.

8.1- Convention au titre du Fonds Départemental d'aide aux Jeunes en Difficulté

Le Conseil Général de la Moselle gère le fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Ce fonds est abondé par l'Etat et les communes volontaires.

Monsieur le Maire, considérant que la Mission Locale de Sarreguemines attributaire du fonds, se mobilise pour aider les jeunes de 18 à 25 ans, propose d'apporter la contribution communale au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté.

La contribution serait de (0.15€ x nombre d'habitants) soit 0,15 x 2087 soit 313.05€ à prévoir à l'article 65733 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :

- De contribuer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Général la convention relative à ce fonds.

10.1- Organisation d'un camp de jeunes adolescents

Le service animations organise un camp de 36 jeunes adolescents du 10 au 16 juillet 2016 à LANGUIMBERG (57). Ils seront encadrés par M. Xavier MULLER, animateur communal qui aura les fonctions de directeur et 3 animateurs titulaires du BAFA ainsi qu'un 4^{ème} animateur mis à disposition par le centre Le relais des étangs.

Le coût du séjour est de 11 400€ qui est partiellement financé par les familles des enfants mais également par la CAF (800€), le Conseil Départemental (1 000€) et la SNI (500€).

La commune assure les charges salariales.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

- Autorise l'organisation de ce séjour sachant qu'un contrat d'assurance a été souscrit auprès de la MAIF.

Annexe à la délibération

**PRÉVISIONNEL CAMP ADOS 2016
(uniquement ROUHLING)**

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Salaires</u> 4 animateurs + Xavier	2 512,40€	<u>Participation des familles</u>	
MULLER Xavier	1 650,00€	Rouhling (18 participants)	3 100,00€
Anim.vacataire contrat mairie (3)	646,80€		
Anim. Autre contrat (1)	215,60€		
<u>Transport</u>	1 959,00€	<u>Autofinancement</u>	
Location de véhicules	1 509,00€	Chantier SNI	500,00€
Essence et frais de déplacements	400,00€	Tombola	50,00€
Péages	50,00€		
		<u>Subvention</u>	
		Chantier Mairie	500,00€
<u>Alimentation</u>	2 200,00€	CAF-ATL	800,00€
		Conseil Départemental	1 000,00€
<u>Hébergement</u>	2 578,50€		
<i>Le relais des étangs, Languimberg</i>			
<u>Dépenses pédagogiques</u>	1 950,10€	<u>Facturation aux partenaires</u>	5 450,00€
Sorties	1 545,00€	Foyer des Jeunes de Falck (13 participants)	
Petit matériel	405,10€	MJC Boulay (5 participants)	
<u>Administratif</u>	100,00€		
<i>Dont assurance MAIF</i>			
<u>Pharmacie et médecin</u>	100,00€		
TOTAL	11 400,00€	Total	11 400,00€